
M. Henri FREVILLE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 18 NOVEMBRE 1962

Première Circonscription d'Ille-et-Vilaine [Rennes-Nord]

Electrices, Electeurs,

Les événements qui se sont succédé depuis quatre ans, l'accession douloureuse de l'Algérie à l'indépendance, la disparition de la Communauté, l'intensification des rivalités internationales, le développement du Marché Commun, enfin l'arrivée aux responsabilités de la génération la plus nombreuse que la FRANCE ait jamais connue, font que l'ASSEMBLÉE NATIONALE que vous élirez le 18 novembre et le prochain gouvernement auront à faire face à des problèmes nouveaux d'une extraordinaire ampleur.

Les solutions qu'il faudra leur apporter ne seront valables que dans la mesure où une transformation profonde des structures politiques, économiques et sociales du Pays aura pu être entreprise et menée à son terme avec courage, lucidité et civisme.

Déjà, dès novembre 1958, je proclamais la nécessité d'un tel effort, condition de l'efficacité et du maintien des libertés fondamentales. Ma conviction et ma résolution n'ont pas changé. La paix intérieure et l'ordre public ont pu être maintenus, depuis lors, mais l'une et l'autre demeureront précaires s'ils ne trouvent leur fondement dans le respect des institutions, dans un équilibre et une collaboration fonctionnelle des pouvoirs, enfin dans la pratique d'une politique économique cohérente, et d'une politique sociale hardie.

C'est parce que tels ont été les principes de mon activité que je n'ai, pendant quatre ans, pratiqué à l'égard des gouvernements successifs, ni le soutien inconditionnel, ni l'opposition systématique. J'ai soutenu le gouvernement chaque fois que ses initiatives me sont apparues conformes à l'intérêt général ; je l'ai sanctionné quand j'ai eu, en conscience, le sentiment puis la certitude morale qu'il sortait des limites de ses attributions.

J'ai tenu à ne jamais agir en partisan ; je me suis efforcé de me comporter en élu soucieux, à tout moment, des intérêts supérieurs et permanents de la collectivité nationale et de ceux de ses mandants.

***

Membre de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales, j'ai activement collaboré à ses travaux et fus — pendant toute la législature — son porte-parole comme rapporteur pour avis **du Budget du Ministère de la Santé Publique et de la Population.** Rapporteur pour avis du **IVe Plan d'équipement économique et social,** j'ai pu formuler tant sur le Budget Social de la Nation que sur la définition et l'application d'une politique judicieuse de répartition du revenu national, des propositions auxquelles d'importantes suites sont actuellement données. J'ai été rapporteur de la loi portant création et implantation à RENNES de l'**Ecole Nationale de la Santé Publique,** laquelle ouvre notre département à une vocation internationale certaine, et rapporteur pour avis de l'important projet de loi de programme relative à l'**équipement scolaire et universitaire.** J'ai obtenu, en ce domaine, pour notre région, de substantielles satisfactions. J'ai eu à intervenir à la tribune sur **l'enseignement et la formation professionnelle agricoles,** enfin je me suis penché sur le problème du **Statut de l'enseignement privé** avec le désir de le voir résolu dans l'esprit où il le fut en Belgique, dans celui aussi qui préside aux réalisations scolaires de la ville de RENNES.

Je n'ai cessé de réclamer l'élaboration d'une véritable politique d'aide à l'enfance, aux infirmes, aveugles et grands infirmes ainsi qu'aux personnes âgées dont le minimum de ressources garanti est resté paradoxalement fixé, sur la base des prix de 1956, à un montant annuel de 1 320 NF !

J'ai voté la **loi d'orientation agricole** qui a marqué une date importante dans l'évolution de la France rurale, et j'ai approuvé l'essentiel de la **loi complémentaire** dont j'ai toutefois regretté qu'elle ait été amputée de quelques-unes de ses dispositions fondamentales.

J'ai approuvé aussi et fermement soutenu la politique d'aide à l'artisanat et au commerce, préconisée par Joseph Fontanet : augmentation substantielle des crédits du F.D.E.S., aide aux entreprises commerciales indépendantes, dotation très accrue de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, extension aux entreprises commerciales du bénéfice des primes spéciales d'équipement, etc.

***

Entre 1958 et 1962, un travail législatif important a été accompli. Mais l'**expansion économique et le redressement financier** ont été obtenus aux dépens du niveau de vie de nombreuses catégories de Français : les vieux, les familles, les artisans et les paysans. En outre, les accroissements de la productivité n'ont pas profité à tous les travailleurs. Partisan résolu de l'expansion économique, je souhaite donc qu'elle profite à tous.

Pour cela, j'entends :

— **SUR LE PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**
promouvoir l'application totale des dispositions du IVe Plan d'Equipement, en particulier l'exécution des

« tranches opératoires régionales » incluant les « Plans de développement régionaux » destinés à donner à chaque région l'équipement social, économique, culturel, routier, ferroviaire, fluvial qui doit assurer son développement.

— **SUR LE PLAN AGRICOLE :**
voir sortir et mettre en œuvre les textes d'application de la **Loi complémentaire agricole** ; poursuivre une véritable politique d'organisation des marchés, source de revenus réguliers et rémunérateurs, condition de la transformation rationnelle des exploitations et de l'amélioration de l'habitat ; aboutir à ce que les fils de paysans soient, en matière d'enseignement et de bourses, mis effectivement au même rang que les autres jeunes Français.

— **SUR LE PLAN ECONOMIQUE :**
faire accélérer la décentralisation économique et associer l'artisanat au travail industriel au stade de la fabrication ; assurer sa réadaptation à des tâches nouvelles ; accroître les capacités d'intervention du F.D.E.S. ; aider à la modernisation du commerce par l'accroissement des possibilités de crédit à bon marché et par une augmentation nouvelle du volume de la dotation de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, travailler à l'épanouissement de « l'urbanisme commercial » dans les grands ensembles ; aider les initiatives professionnelles en matière d'enseignement commercial.

— **SUR LE PLAN FAMILIAL ET SOCIAL :**
pratiquer une politique audacieuse d'aide à la famille dans le domaine des prestations, du logement, de l'équipement socio-culturel ; poursuivre la réalisation d'une politique plus équitable de redistribution du revenu national avec augmentation de la part du travail ; réclamer une politique de grande envergure en matière d'urbanisme et de construction de logements, incluant la destruction des îlots insalubres et la construction d'immeubles modernes ; accélérer l'équipement hospitalier et exiger le respect des engagements pris par la Nation à l'égard des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

— **SUR LE PLAN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :**
exiger la réalisation, dans tous les domaines, des données de la **« loi de programme scolaire et universitaire »** et l'octroi des crédits complémentaires destinés à en permettre l'adaptation aux besoins réels, travailler à l'établissement d'une véritable paix scolaire dans la compréhension mutuelle et la justice.



La recherche légitime du mieux être et de la justice sociale sera, il est vrai, sans valeur, si la **liberté** n'est pas assurée aux citoyens à l'intérieur, et à la France dans le monde.

— **A l'intérieur,** le maintien des libertés publiques suppose que l'équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif soit assuré par l'application stricte des dispositions de la Constitution de 1958. Le respect de celle-ci, dans son esprit et dans sa lettre, devrait éviter le retour aux errements de la IVe République et les graves dangers d'un accaparement de fait de tous les pouvoirs par l'exécutif.

Le respect de la liberté des citoyens exige que la Radiodiffusion et la Télévision nationales, monopoles d'Etat, soient impartiales et ne soient l'apanage d'aucun parti et d'aucune idéologie. Je réclamerai donc le vote rapide du statut de la R.T.F. et de la proposition Diligent adoptée à l'unanimité par la Commission des Affaires Culturelles.

— **A l'extérieur,** la France ne demeurera libre et prospère qu'au sein d'une Europe unie, cadre dans lequel pourra s'épanouir une politique économique commune par l'harmonisation des salaires, la coordination des débouchés, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la logique des investissements ; cette Europe unifiée pourra assurer plus efficacement la défense de chacune des nations composantes dans le cadre d'une défense commune.

Cette Europe rassemblée contribuera utilement à l'équilibre mondial et permettra l'établissement de liens durables avec les autres continents, au premier rang desquels se situe l'Afrique.

Telles sont les grandes lignes du programme que je soumets à vos suffrages.

Je souhaite pouvoir, dans les prochains mois, grâce à vous, en assurer la réalisation avec tous les élus de bonne volonté, loin des outrances, dans la stabilité de l'Etat, le respect des lois et la paix civile.

VIVE LA FRANCE !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Henri FRÉVILLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Maire de Rennes
Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
Professeur à l'Université de Rennes
Député sortant

CANDIDAT RÉPUBLICAIN POPULAIRE (M.R.P.)

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Guy HOUIST



Chevalier de la Légion d'Honneur
Conseiller municipal de Rennes
Président du Comité départemental des H.L.M.
Président de l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs

Imp. Bretonne, Rennes